

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 03/03/2023

Convocation du 27/02/2023

Le Vendredi 03 Mars 2023 à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame MORAND Myriam, Maire.

Etaient présents : Mmes LEROY Aurore, THIMOND Martine et LEMAIRE Brigitte, Mrs TESSIER Jean-Pierre, SEGOUIN Christophe, GUILLAUT Jérôme et LEMAIRE Dominique.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour :

Mme LEMAIRE Brigitte est nommée secrétaire de séance.

1. Délibération heures d'entretien station d'épuration

En 2022, nous avons pris une délibération afin de comptabiliser les heures d'entretien effectuées à la station d'épuration par nos agents techniques.

Cette même délibération est reportée pour l'année 2023 et sera valable jusqu'au transfert de compétence "assainissement collectif" à la CCHS.

Cette dépense/recette sera imputée sur le budget de la Commune et de l'assainissement.

Vote à l'unanimité.

2. Information sur la vente des logements communaux

Suite au dernier Conseil et après visite sur les lieux, les eaux pluviales de 2 habitations s'évacuent bien sur le terrain communal qui est actuellement en vente. Des frais supplémentaires de notaire à la charge de la Commune seront surement engendrés suite à cette situation pour effectuer une servitude. La servitude était déjà existante lors de l'achat initial mais non notifiée sur le titre de propriété.

3. Information budget 2023

Les budgets sont en cours de rédaction et vérifiés par Mme POUPARD, conseillère aux décideurs locaux de la CCHS. Ils pourront être voté lors du prochain Conseil Municipal.

Le sujet du renouvellement du contrat d'un agent contractuel a aussi été évoqué. Lors de son entretien professionnel annuel, cet agent a émis le souhait d'avoir une stabilité professionnelle et si possible une titularisation à 30H/hebdomadaire (actuellement à 15H semaine). Le Conseil Municipal ayant des avis partagés, prendront la décision lors du prochain conseil. En effet, il est nécessaire de se positionner avant le vote du budget afin de prévoir les crédits nécessaires.

4. Délibération aménagement du Bourg seconde phase

Nous avons fait la demande de trois devis auprès d'entreprise afin d'effectuer les travaux d'aménagement du Bourg seconde phase (école jusqu'au carrefour du multiservices).

Pour rappel, l'estimation des travaux ATESART était de 99 696.25 € HT

Au vu de ces éléments chiffrés, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis

proposé par l'entreprise Flécharde sachant que c'est cette même entreprise qui a réalisé la 1^{ère} phase des travaux d'aménagement du Bourg et que ceux sont ont été exécuté sans réserve.

Le devis sera signé lors du prochain conseil municipal, en même temps que le vote du budget primitif.

Vote à l'unanimité.

5. Entretien des voiries communales 2023

Les bicouches seront réalisées sur les portions de route effectuées en 2022. D'autres voies seront entretenues cette année en fonction des coûts et des finances.

6. Rétrocession local pompiers

Un état des lieux de sorti a été réalisé le 28/02/2023 en présence de Mr TESSIER Jean-Pierre.

7. Délibération Tribunal Administratif : nouveau contentieux.

Un habitant de la Commune a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif suite à l'opposition d'une déclaration préalable de travaux concernant l'installation d'une unité extérieure de climatisation.

Afin de représenter la Commune dans ce dossier, nous avons fait appel à Maître Forcinal qui nous a transmis sa proposition d'honoraires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

8. Délibération création chambres d'hôtes

Un jeune couple souhaite acheter une maison sur la Commune au lieu-dit " La Petite Rouillardière" afin d'y créer des chambres d'hôtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette création de chambres d'hôtes.

Vote à l'unanimité.

9. Questions diverses

***Travaux multiservices et pose des fenêtres** : les travaux avancent bien. Les agents sont en train de mettre la toile à peindre dans les chambres et la cuisine. Il restera tous les sols à refaire ainsi que les travaux dans la salle de bains. La pose des fenêtres est commencé depuis le 01/03/2023.

***Bulletin 1^{er} trimestre** : Mme THIMOND est en train de le réaliser.

***Obligation déclarative pour les propriétaires** : Les propriétaires (particuliers et entreprises) ont jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer leurs biens à usage d'habitation (déclaration obligatoire). Ils doivent, pour chacun de leurs logements, indiquer à quel titre ils les occupent. S'ils n'occupent pas eux-mêmes un bien, ils doivent indiquer l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023).

Cette déclaration peut être réalisée, dès maintenant, depuis le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » sur l'espace sécurisé impots.gouv.fr.

Pour en savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/obligation-declarative-proprietaires-gerer-biens-immobiliers?fbclid=IwAR0HDqcGGVJnM3IXzP4>

*** Mise en place de la cuve à eau à la station d'épuration (sécheresse)** : comme évoqué l'an passé et en cours de certains conseils, il est nécessaire que nous installions une cuve à eau qui sera enterrée à la station afin de réceptionner l'eau sortante avant de

se déverser dans la rivière. La question est posée aussi pour savoir si nous allons mettre des fleurs cette année, quelle quantité et variété.

*Tracteur communal : nous l'avons réceptionné le 06 Février. Pour information, l'ancien tracteur a été repris par ETS Péan.

*Compte rendu des réunions des conseillers :

=> Mme THIMOND Martine : Réunion tourisme : Un nouveau nom a été donné à l'Huisne Sarthoise. Cela s'appellera « Perche Emeraude », afin d'être plus représenté géographiquement au niveau départemental, régional et national. Un logo est en cours de création et sera diffusé auprès des citoyens, administrations, entreprises... Toutefois, la CCHS gardera son nom (Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise).

=>Mr GUILLAUT Jérôme/Mme LEROY Aurore : Environnement (GEMAPI) : cette commission cherche une solution afin de limiter les inondations des ruisseaux/rivières. Un accord avec les agriculteurs est en cours de discussion afin de créer des méandres/virages, afin que l'eau puisse revenir à son milieu naturel.

=> Mme LEROY Aurore : Pays du Perche Sarthoise : un changement de personnel et de vice-président s'est effectué. Ils souhaitent continuer l'inventaire du Patrimoine, la participation aux divers salons, la promotion touristique (nouveau support de communication), le tourisme durable, l'alimentation durable (« Mon resto responsable »)...Une réunion publique du SCOT sera organisée.

=>Mr GUILLAUT Jérôme : Réunion Comice Agricole : Un bilan financier a été établi par le bureau suite au Comice qui a eu lieu en Septembre dernier à Courgenard. Un léger déficit est observé mais cela reste une belle réussite où 27 éleveurs ont été présents. Une belle fréquentation de l'évènement a été remarquée. Cette année le comice aura lieu sur la Commune de Saint Ulphace les 8/9/10 Septembre avec le thème « Far West ». Le Comité des Fêtes est d'ores et déjà à la recherche de bénévoles.

* Assemblée générale du Comité des Fêtes : elle a eu lieu le 03/03/2023 avec un changement de bureau : Mr THIMOND Christian est élu Président, Mme LEHOUX Carole reste au poste de trésorière et Mme LEHOUX Louissette est nommée au poste de secrétaire. Leur premier évènement aura lieu le 26/03/2023 avec le repas des laboureurs à la Salle des Fêtes (sur réservation avant le 22/03/2023).

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le **07 Avril 2023 à 20h30**.